

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/07/2026 - B2026/010509 - 2020 B 00510 - 507 560 878 - A.S AcSéCo



Avvens

AS ACSECO

200 Chemin DE COMPOSTELLE
26600 BEAUMONT MONTEUX

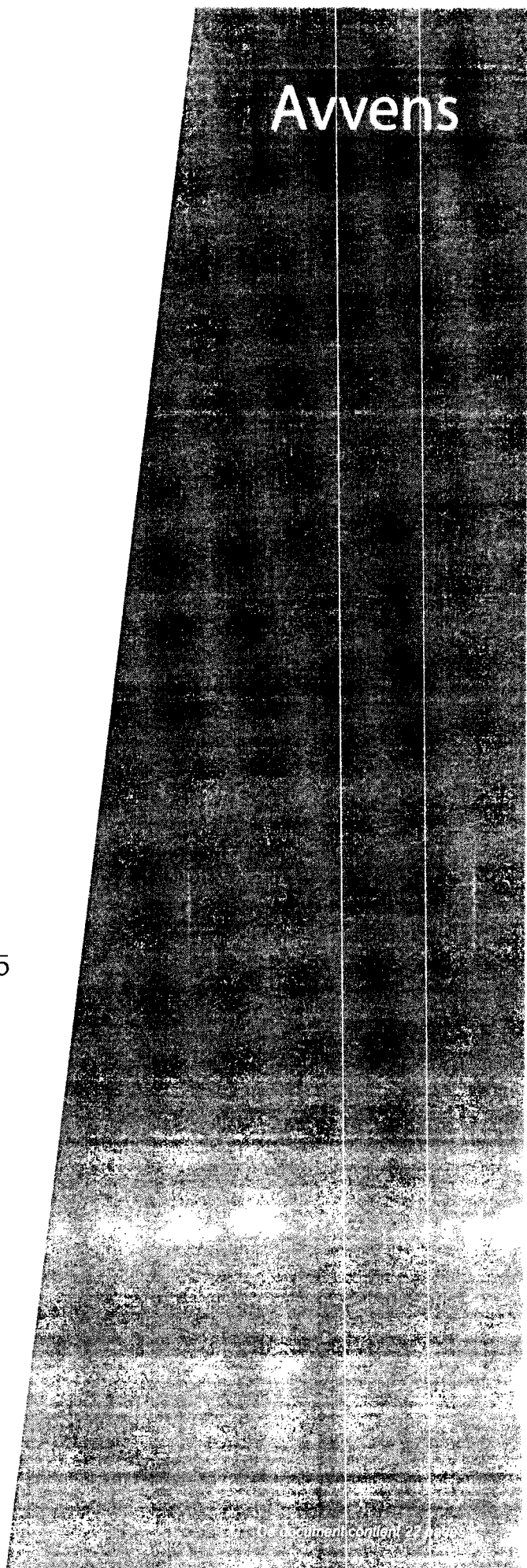
Plaquette

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Copie certifiée conforme
à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Saug", written below the certification text.

AVVENS SAINT ETIENNE
17B Rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE



Plaquette

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Attestation Presentation des comptes EC	3
1	<i>Comptes annuels</i>	4
1.1	Bilan Actif	5
1.2	Bilan Passif	6
1.3	Compte de résultat	7
1.4	2065 Impôt sur les sociétés	9
1.5	2065 Bis - Annexe 2065	10
1.6	2033-A Bilan simplifié	11
1.7	2033-B Compte de résultat simplifié	12
1.8	2033-C Immobilisations - Amortissements - PMV	13
1.9	2033-D Provisions - Amortissements dérogatoires - Déficits reportables	15
1.10	2033-D Provisions non déductibles - Réintégrations/Déductions diverses	16
1.11	2033-E Détermination Valeur Ajoutée produite	17
1.12	2033-F Capital social	18
1.13	2033-G Filiales	19
1.14	Détail des charges constatées d'avance	20
1.15	CA18CHAPAY - Charges à payer	21
1.16	Détail des produits constatés d'avance	22

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité EURL AS ACSECO relatifs à l'exercice 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	157 561€
• Chiffre d'affaires :	66 250€
• Résultat net comptable :	1 255€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT ETIENNE
Le 27/02/2026

DAGNAUD Alexandre
Expert-comptable

PAULET Thierry
Expert-comptable

Comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

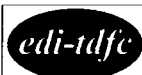
Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 705	5 705	
		Fonds commercial			
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾			
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
		TOTAL	5 705	5 705	
		Terrains			
		Constructions			
	Immobilisations financières (2)	Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 633	18 606	26
		Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
TOTAL		18 633	18 606	26	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Participations			
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
	Créances (3)(4)	Prêts			
		Autres immobilisations financières			
		TOTAL			
		VMP	TOTAL de l'actif immobilisé (III)	24 339	24 312
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	5 388			5 388	
Divers	Produits finis				
	Marchandises				
	TOTAL	5 388	5 388	14 229	
	Autres titres	Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients et Comptes rattachés		12 917	12 917	20 540	
Autres créances		5 423	5 423	1 250	
Charges constatées d'avance		2 034	2 034	337	
Disponibilités	Capital souscrit appelé, non versé				
	TOTAL	20 374	20 374	22 127	
	Actions propres				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
TOTAL	Disponibilités	131 771	131 771	119 940	
	TOTAL	131 771	131 771	119 940	
	TOTAL de l'actif circulant (IV)	157 534	157 534	156 297	
	Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		181 873	24 312	157 560	159 549
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à moins d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 000)	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	550	550
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	143 897	115 037
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 254	28 860
	Situation nette avant répartition	148 702	147 447
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	148 702	147 447
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		1 439
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		1 439
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 162	1 270
	Dettes fiscales et sociales	5 257	8 710
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 157	
	Produits constatés d'avance	281	681
	Total des dettes (III)	8 858	12 101
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	157 560	159 549
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	8 858	12 101

Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)	222	5 093
Total des produits (I + III + V + VII)	59 358	93 501
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	58 104	64 641
BÉNÉFICE OU PERTE	1 254	28 860
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL AS ACSECO			
SIRET 5 0 7 5 6 0 8 7 8 0 0 0 3 9			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
200 Chemin DE COMPOSTELLE			
26600 BEAUMONT MONTEUX			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Ingénierie, études techniques	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%
			1477
			Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐			
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Autres dispositifs ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ LOOP V5.42.1			
Examen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AVVENS SAINT ETIENNE 17B Rue de la Presse 42000 SAINT ETIENNE			
Tél: 33477574748		Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 27022026 Lieu: ST ETIENNE	
		Qualité et nom du signataire: M SARY - Gérant	
		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :			



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

EURL AS ACSECO

31122025

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées:			
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
SARY Sébastien		100	2025	32865			
200 Chemin DE COMPOSTELLE 26600 BEAUMONT M							
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0%		à 15%		à 19%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

Désignation de l'entreprise <u>EURL AS ACSECO</u>										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>200 Chemin DE COMPOSTELLE 26600 BEAUMONT MONTEUX</u>																							
SIREN		5		0		7		5		6		0		8		7		8		Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
												Exercice N clos le		31 11 2015									
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012															
		Autres *		014		5705		016		5705													
	Immobilisations corporelles *		028		18633		030		18606		26												
	Immobilisations financières * (1)		040				042																
Total I (5)				044		24339		048		24312		26											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		5388		052				5388											
		Marchandises *		060				062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		12917		070				12917											
		Autres * (3)		072		5423		074				5423											
	Valeurs mobilières de placement		080				082																
	Disponibilités		084		131771		086				131771												
	Charges constatées d'avance *		092		2034		094				2034												
Total II				096		157534		098				157534											
Total général (I + II)				110		181873		112		24312		157560											
PASSIF														Exercice N 1		NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						3000												
	Écarts de réévaluation				124																		
	Réserve légale				126						550												
	Réserves réglementées *				130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				)		132		143897												
	Report à nouveau				134																		
	Résultat de l'exercice				136						1254												
	Subventions d'investissement				137																		
	Provisions réglementées				140																		
Total I				142						148702													
Provisions pour risques et charges						Total II		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						1162												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		169		5150		)		172		5257												
	Comptes courants d'associés				173						2157												
	Autres dettes				175																		
	Produits constatés d'avance				174						281												
Total III				176						8858													
Total général (I + II + III)				180						157560													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																

Désignation de l'entreprise EURL AS ACSECO

Néant ☐ *

Exercice N clos le

[3,1,1,2,0,2,5]

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			Services *		217		218	66250		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	- 8840	
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
Autres produits							230	133		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	57543		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	10421	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *					243	509	244	3412	
	Rémunérations du personnel *							250	39408	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements *							254	3225	
	dont amortissement du fonds de commerce							255		
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		}	262	1415
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	57882		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	- 338		
Produits financiers (III)			280	1814		Charges financières (V)			294	
						Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348					
Impôt sur les bénéfices (VII)							306	222		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1254		
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1254	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	222			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987			342	
ZRD (44 terdecies)		127		JEI (44 sexes A)	989					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		ZRR (44 quindécies)	138					
ZFANG (44 quaterdecies)		345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181					
BUD (44 sexdecies)		992		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
				ZDP (44 septdecies)	993					
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	1476	354		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *					356			
	Déficits antérieurs reportables dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	1476	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL AS ACSECO						31122025		Néant ☐ *		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	5705	412		414		416	5705			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	16128	462		464		466	16128			
	Autres immobilisations corporelles	470	2505	472		474		476	2505			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	24339	492		494		496	24339			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500	5705	502		504		506	5705			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	12875	552	3225	554		556	16101			
	Autres immobilisations corporelles	560	2505	562		564		566	2505			
TOTAL		570	21087	572	3225	574		576	24312			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
Voir détail en annexe												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immo- bilisa- tions	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : EURL AS ACSECO										31122025		Néant ☐ *																																																																																										
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																						
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																													
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																													
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																													
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																													
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																													
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																													
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																													
TOTAL			680		682		684		686																																																																																													
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Dotations</th> <th colspan="2">Reprises</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres im. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle) <table border="1"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </tbody> </table>															Dotations		Reprises		Fonds commercial	681		683		Autres im. incorporelles	700		705		Terrains	710		715		Constructions	720		725		Inst. techniques mat. et outillage	730		735		Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		Matériel de transport	750		755		Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL	770		775		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		2			3			4			5			6			7			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780															
	Dotations		Reprises																																																																																																			
Fonds commercial	681		683																																																																																																			
Autres im. incorporelles	700		705																																																																																																			
Terrains	710		715																																																																																																			
Constructions	720		725																																																																																																			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																																			
Matériel de transport	750		755																																																																																																			
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																			
TOTAL	770		775																																																																																																			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																					
2																																																																																																						
3																																																																																																						
4																																																																																																						
5																																																																																																						
6																																																																																																						
7																																																																																																						
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																				
II DÉFICITS REPORTABLES <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent</td> <td>982</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)</td> <td>982 bis</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'opérations sur l'exercice</td> <td>982 ter</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficits imputés</td> <td>983</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficits reportables</td> <td>984</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficits de l'exercice</td> <td>860</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total des déficits restant à reporter</td> <td>870</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>														Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits imputés	983		Déficits reportables	984		Déficits de l'exercice	860		Total des déficits restant à reporter	870																																																																					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982																																																																																																					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis																																																																																																					
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter																																																																																																					
Déficits imputés	983																																																																																																					
Déficits reportables	984																																																																																																					
Déficits de l'exercice	860																																																																																																					
Total des déficits restant à reporter	870																																																																																																					
III DIVERS <table border="1"> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Primes et cotisations complémentaires facultatives</td> <td>dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin</td> <td>325</td> <td></td> <td>381</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite</td> <td>327</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *</td> <td>dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS</td> <td>326</td> <td></td> <td>380</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° du centre de gestion agréé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>388</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montant de la TVA collectée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>374</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13086</td> </tr> <tr> <td>Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>378</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>926</td> </tr> <tr> <td>Montant des prélèvements personnels de l'exploitant</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>399</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>398</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>397</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>														Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380						N° du centre de gestion agréé				388						Montant de la TVA collectée				374					13086	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378					926	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399					0	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398						Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381																																																																																																		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380																																																																																																		
N° du centre de gestion agréé				388																																																																																																		
Montant de la TVA collectée				374					13086																																																																																													
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378					926																																																																																													
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399					0																																																																																													
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398																																																																																																		
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397																																																																																																		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise : EURL AS ACSECO

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	



⑤

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE
LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2033-E

Désignation de l'entreprise: EURL AS ACSECO		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 5		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 5	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			



⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)	Néant	☐	*				
1								
5	0	7	5	6	0	8	7	8

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN

Dénomination de l'entreprise EURL AS ACSECO

Adresse (voie) 200 Chemin DE COMPOSTELLE

Code postal 26600 Ville BEAUMONT MONTEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille SARY Prénom(s) Sébastien
Nom d'usage SARY % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 23101976 N° Département 78 Commune CHEVREUSE Pays FR
Adresse : N° 200 Voie Chemin DE COMPOSTELLE
Code Postal 26600 Commune BEAUMONT MONTEUX Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN

5 0 7 5 6 0 8 7 8

Dénomination de l'entreprise EURL AS ACSECO

Adresse (voie) 200 Chemin DE COMPOSTELLE

Code postal 26600 Ville BEAUMONT MONTEUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



31122025

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

[illegible]



31122025

[illegible]

« AS ACSECO »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 €
Siège Social : 200 Chemin de Compostelle
26600 Beaumont Monteux
N° SIRET : 50756087800039

=====

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 30 juin à 10 heures, au siège social.

Monsieur Sébastien SARY,

Demeurant 200, Chemin de Compostel, 26600 BEAUMONT MONTEUX

Propriétaire de la totalité des **100 parts de 30,00 €** composant le capital social de la Société **AS ACSECO,**

Associé unique de ladite Société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, **Monsieur Sébastien SARY**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos allant du **01 janvier 2025** au **31 décembre 2025** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025,**
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025** tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **1 254.51 €**, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide :

D'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1 254.51 Euros** de la façon suivante :

- En totalité en Autres Réserves.

Rappel des dividendes distribués

L'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965 nous fait obligation de mentionner les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents.

Nous vous précisons que dans notre cas :

- il a été distribué **0 €** au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 soit **0 €** par part sociale.
- il a été distribué **0 €** au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 soit **0 €** par part sociale.
- il a été distribué **0 €** au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 soit **0 €** par part sociale.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues dans la Société telle qu'elles doivent être reportées dans le registre des délibérations.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'ASSOCIE UNIQUE

M. SARY Sébastien

